

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT DE DINAN
CANTON DE CAULNES
COMMUNE DE CAULNES

SEANCE DU 14 AVRIL 2016

L'an deux mil seize le quatorze avril à 20 heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis CHALOIS, Maire.

Etaient présents

CHALOIS Jean-Louis, Maire,
FRERE Henri, LEBRETON Pierrette, DUPAS André, BOUGAULT Patricia,
Adjoints au Maire.
BERHAULT Marylène, BRIAND Dominique, CHOLET Hubert, DESRIAC Jean-Paul, GUERIN Hubert, LE MOAL Marina, MAILLARD David, NOGUES Jean-Yves, RENAUD Nicole.

Absents excusés : Marie GUILLOU

Pouvoirs : Christelle OUICE a donné pouvoir à André DUPAS
Maryline CHOUX a donné pouvoir à Jean-Yves
NOGUES
Gérard MURGALE a donné pouvoir à Henri FRERE
Marie-Paule GUILLEMOT a donné pouvoir à Jean-Louis CHALOIS

Secrétaire de séance : Marina LE MOAL.

Délibération 2016/04/01 – VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2016

Le Conseil Municipal,
VU la loi de Finances pour 2016
VU le Code Général des Collectivités Locales,
Entendu la présentation du budget général de la commune ainsi que les budgets Assainissement, ALSH du Mercredi,
Entendu la proposition de Monsieur Jean-Louis CHALOIS, Maire qui, après avoir rappelé les taux d'imposition 2015 demandent aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur le montant 2016 compte tenu des besoins,

VOTE à l'unanimité les budgets communaux suivants :

1) Budget Général :

Section de Fonctionnement	1 943 643.00
Section d'investissement	2 401 936.01
(liste des investissements votés joints à la présente délibération).	

2) Budget Assainissement

Section de fonctionnement		192 000.00
Section d'Investissement -	Dépenses	343 000.00
	Recettes	445 356.23

3 – ALSH du Mercredi

Section de Fonctionnement	21 214.00
---------------------------	-----------

4 – Lotissement Domaine du Champ Donne

Section de Fonctionnement	852 240.00
---------------------------	------------

VOTE comme suit les taux d'imposition 2016 :

DESIGNATION	BASES	TAUX 2016	PRODUIT ATTENDU 2012
Taxe d'habitation	1 997 000	14.11	281 777
Foncier bâti	1 537 000	15.74	241 924
Foncier non bâti	147 100	47.25	69 505
			593 206

Délibération 2016/04/002 – EMPRUNT – ligne de trésorerie – CREDIT AGRICOLE COTES D'ARMOR – 500 000 euros –

Sur la proposition de Monsieur le Maire
Après avoir pris connaissance des conditions proposées
Et après en avoir délibéré
Le Conseil Municipal DECIDE :

- de contracter un crédit de trésorerie auprès de la Banque CREDIT AGRICOLE pour un montant de 500 000 euros et pour une durée de 1 an renouvelable
- d'accepter le règlement trimestriel des agios sur la base du :

index EURIBOR 3 MOIS MOYENNE + marge 1.65 %
Commission d'engagement : 0.25 % du montant

- d'inscrire au budget les sommes nécessaires au règlement des agios
- d'accepter les conditions générales de fonctionnement du crédit de trésorerie
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'utilisation du crédit de trésorerie.

Délibération 2016/04/03 – BUDGET ANNEXE « 4 Lots rue du 19 mars 1962 » - Annulation du budget au Centre des Finances Publiques de Broons -

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le dernier compte de gestion et compte administratif a été voté en 2014 comme suit :

VENTE 4 LOTS RUE DU 19 MARS 1962

	Dépenses	Recettes	Solde global
Fonctionnement	4.23	4.23	0

Le Conseil Municipal

Sur la proposition de Monsieur le Maire

Et après en avoir délibéré

- autorise Madame la Comptable du Trésor à **annuler ce budget annexe.**

Délibération 2016/04/04 – CONTRAT DE TERRITOIRE – signature du Contrat de Territoire 2016/2020 avec le Conseil Départemental -

M. le Maire rappelle la nature et les modalités du Contrat Départemental de Territoire.

Le Contrat départemental de Territoire 2016-2020, mis en œuvre par le Conseil départemental des Côtes d'Armor, est la reconduction de sa politique contractuelle déjà effective depuis 2010, avec un développement notable concernant la nature des projets éligibles au dispositif, la démarche d'élaboration du contrat et les attentes du Département vis à vis des territoires avec qui il contractualise.

En effet, le Contrat départemental de Territoire 2016-2020 concerne maintenant la quasi-totalité des financements à destination du bloc local pour constituer l'outil principal de collaboration entre le Département, les EPCI et les communes les constituant.

Les modalités d'élaboration du Contrat départemental de Territoire 2016-2020 sont les suivantes :

Réalisation par le territoire d'un diagnostic territorial pour relever les atouts, forces et faiblesses du territoire, et partage des conclusions de ce diagnostic avec le Département ;
Élaboration d'un projet de territoire définissant les différents axes d'actions à mettre en œuvre pour répondre aux conclusions du diagnostic ;
Programmation d'une liste d'opérations, en lien avec le projet de territoire défini, que le territoire souhaite inscrire dans le contrat, 50 % minimum de l'enveloppe territoriale prévue devant concerner des opérations d'intérêt intercommunal. La liste d'opérations pourra être actualisée à l'occasion de la clause de revoyure prévue à mi-parcours du contrat.

En contrepartie de l'engagement financier départemental, il est demandé aux 34 territoires éligibles de s'impliquer dans les quatre contreparties fixées par le Département :

Participation de l'EPCI à l'effort de solidarité sociale sur le territoire, selon des modalités à définir avec le Département en fonction des spécificités territoriales constatées ;
Abondement annuel du Fonds de Solidarité Logement (FSL) par le territoire sur une base de 0,50 € par habitant ;
Implication des territoires au développement de l'approvisionnement local pour la restauration collective, avec notamment l'adhésion à la plateforme Agrilocal 22 ;
Contribution au portail Dat'Armor (Open Data) pour tous les EPCI et les communes supérieures à 3 500 habitants.

La gouvernance du contrat est assurée par le Comité de Pilotage qui associe les Maires, le Président de l'Intercommunalité, le Conseiller départemental référent et les conseillers-ères départementaux-ales du territoire.

C'est ce Comité de Pilotage, par ses travaux, qui détermine les thématiques prioritaires et arrête la liste des projets à financer pour le territoire. Cette instance se réunira au minimum une fois par an, pour le suivi du contrat (programmation des opérations, engagements du territoire concernant les contreparties,).

Dans le cadre du Contrat départemental de Territoire 2016-2020 passé entre le Département des Côtes d'Armor et le territoire de la **Communauté de Communes du PAYS DE CAULNES**, une enveloppe financière d'un montant de **1 088 485 €** est attribuée au territoire.

L'enveloppe financière attribuée au territoire résulte d'une répartition de l'enveloppe globale de 60 M€ affectée pour l'ensemble des contrats départementaux de territoire, cette enveloppe globale représentant une augmentation de 30 % par rapport à celle prévue pour la 1ère génération de contrats. La répartition effectuée est faite sur la base de 7 critères de péréquation concernant la démographie, la superficie, la richesse financière et la fragilité sociale du territoire.

L'enveloppe territoriale prévue est destinée au financement des opérations. Le total des subventions versées annuellement ne pourra être supérieur au 1/5ème de l'enveloppe affectée au territoire sauf si des disponibilités de crédits de paiement le permettent.

Suite aux travaux du Comité de Pilotage, et après concertation avec le Conseil départemental, le projet de contrat, dont la synthèse est jointe, a été approuvé mutuellement.

Monsieur le Maire invite donc l'Assemblée à prendre connaissance de ce document qui présente notamment :

- les éléments de cadrage (territoire, enveloppe, priorités...);
- le tableau phasé et chiffré de l'ensemble des opérations inscrites au contrat ;
- le détail des contreparties attendues par le territoire.

A l'issue de cet exposé
et après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal décide :

- **d'approuver** les opérations inscrites au contrat ;
- **de valider l'ensemble du projet de Contrat Départemental de Territoire 2016-2020** présenté par Monsieur le Maire ;
- **d'autoriser**, sur ces bases, Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le Contrat Départemental de Territoire 2016-2020 avec le Conseil départemental.

Délibération 2016/04/05 - TRAVAUX VOIES ET RESEAUX RUE VALAISE – rapport de présentation des offres des entreprises – attribution des marchés –

Vu l'appel d'offre lancé dans le cadre d'une procédure adaptée,
Vu le règlement de la consultation et les critères d'attribution
Vu le rapport d'analyse des offres établi par le maître d'œuvre,
Le Conseil Municipal
Sur la proposition de Monsieur le Maire
Et après en avoir délibéré,

- attribue les lots du marché comme suit :

Lots	Estimation	Entreprise retenue	Montant HT
VOIRIE	286 847.00	EIFPAGE - YFFINIAC	289 984.00
RESEAUX			
Eaux pluviales	151 910.00	SETAP -	144 500.00
Eaux Usées	139 430.00	COETMIEUX	166 965.00
TOTAL	578 187.00		601 449.00

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaire à la mise en oeuvre de cette décision.

Délibération 2016/04/06 – POLE ENFANCE – lancement de la consultation des entreprises dans le cadre d’une procédure adaptée – Critère de sélection 50 % le Prix – 50 % Valeur technique.

Les Conseillers Municipaux représentant l’Entreprise DESRIAC ont quitté la salle.

Vu le PRO/DCE présenté par le Cabinet QUINZE ARCHITECTURE, Maître d’œuvre de l’opération,
Vu l’estimation des travaux des 17 lots : **742 000 euros HT**

1 - TERRASSEMENT VRD	10 – CLOISONS SECHES ISOLATION
2 - GROS ŒUVRE	11 – FAUX PLAFONDS
3 – CHARPENTE BOIS	12 – REVETEMENT SOLS FAIENCE
4 – COUVERTURE	13 – PEINTURE
5 – BARDAGE	14 – PLOMBERIE CHAUFFAGE VENTILATION
6 - SERRURERIE	15 – ELECTRICITE cfo/cfa
7 – MENUISERIES EXTERIEURES	16 - NETTOYAGE
8 – MENUISERIES INTERIEURES	17 – ESPACES VERTS
9 – AGENCEMENT	

Vu le code des marchés publics,
Le Conseil Municipal
Sur la proposition de Monsieur le Maire
Et après en avoir délibéré

- Décide de lancer la consultation des entreprises dans le cadre d’une procédure adaptée respectant les règles des marchés publics :
 - . annonces légales Ouest France 22 + internet
 - . Profil d’acheteur : e-mégalis
- Critères d’attribution inscrits dans le règlement de la consultation – 50 % le prix – 50 % Valeur Technique.
- Ouverture des plis et étude des propositions par la commission des marchés.
- Délibération du conseil municipal validant le choix de la commission.

Délibération 2016/04/07 - ACQUISITIONS FONCIERES POUR VIABILISATION LOTISSEMENT DOMAINE DU CHAMP DONNE tranche 2 et 3 – 2.60 euros le m2.

Vu le passage de la déviation Départementale sur les parcelles de terres,
Vu l’achat par le Département du foncier concerné par l’emprise de la déviation
Vu le projet de lotissement de la commune de Caulnes sur les surfaces restantes classées 2AUH au PLU,

Vu l'estimation de France Domaine en date du 31 mars 2016

Le Conseil Municipal

Sur la proposition de Monsieur le Maire

Et après en avoir délibéré

- Autorise l'achat des parcelles suivantes, section G, **au prix de 2.60 euros le m2** :
- Désigne l'Etude LAME/L'HOMME pour établir les actes notariés
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

n 1150	5 735 m2
I 235	6 284 m2
1338	2 330 m2 + arbres
J 233	821 m2
B 226	7 115 m2
H 231	433 m2
F 230	3 229 m2
D 229	6 832 m2

Délibération 2016/04/08 –PLATEAU MULTISPORT SUR LE TERRAIN DU LAVOIR – demande de subvention dans le cadre de la RESERVE PARLEMENTAIRE octroyée par Madame Viviane LE DISSEZ, Députée des Côtes d'Armor -

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de construction d'un plateau multisport sur le terrain du lavoir.

Les travaux sont estimés à 45 000 euros HT.

Le Conseil Municipal

Sur la proposition de Monsieur le Maire

Et après en avoir délibéré

- Autorise Monsieur le Maire à consulter 3 entreprises pour la réalisation de ces travaux
- Accepte le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Estimation	40 000.00	Association les Amis du Marque Page	5 000.00
		Réserve Parlementaire	8 000.00
		Commune de CAULNES	32 000.00

INFORMATION

. **Compte rendu du conseil communautaire du 7 décembre 2015 et 1^{er} février 2016 joints.**

. **Déviations de Caulnes : fouilles archéologiques**

. **Ville Gate – programme des interventions d'avril à juin 2016 joints. Convention avec Ecole Architecture de Rennes.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.